ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 78048

Texte de la question

M. Alain Suguenot appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État au sujet des crédits de l'État à la restauration des monuments historiques. Dans plusieurs monuments de la région Bourgogne, le programme des travaux a dû être suspendu, parfois stoppé, du fait de la position financière de la direction régionale des affaires culturelles. Sur d'autres chantiers, les travaux ont été réduits compte tenu d'un manque de participation de l'État. Plusieurs entreprises du département de Côte-d'Or travaillant à la restauration de châteaux voient leurs activités décroître et, par conséquent, risquent de perdre plusieurs emplois. Pourtant, une politique active de soutien à la restauration des monuments historiques semble nécessaire car elle permet, en termes d'emploi, de favoriser des emplois non délocalisables, d'encourager l'accès des jeunes générations à des formations de terrain qualifiantes, enfin de développer l'économie locale. Aussi, il lui demande si la politique de restriction budgétaire dans ce domaine va se poursuivre ou si, au contraire, une évolution est à prévoir.

Texte de la réponse

En 2006, le ministère de la culture et de la communication dispose d'une enveloppe d'environ 300 MEUR de crédits de paiement (CP) destinés à l'entretien et à la restauration des monuments historiques. Ces crédits, d'un montant globalement analogue à celui de l'année dernière, sont inscrits sur le programme « Patrimoines » de la mission culture. L'enveloppe disponible pour les monuments historiques doit permettre de mener à bien les projets identifiés sur le territoire national. En tant que de besoin, le responsable du programme peut toujours décider de faire jouer la fongibilité des crédits relevant de son programme pour répondre à certaines opérations ponctuelles plus urgentes. Le Gouvernement a décidé de renforcer les moyens financiers destinés aux monuments historiques : la dotation budgétaire 2007 sera ainsi reconduite et complétée par l'affectation, dès 2006, d'une ressource pérenne d'environ 70 millions d'euros au centre des monuments nationaux, dont les missions seront élargies afin de lui permettre d'exercer la maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques de l'État relevant du champ du ministère de la culture et de la communication. Ce sont donc 140 millions d'euros supplémentaires qui pourront être mobilisés dès le début de l'année 2007 au bénéfice des chantiers de restauration. Cette mesure forte traduit l'engagement important du Gouvernement pour une politique nationale volontariste en faveur des monuments historiques.

Données clés

Auteur : M. Alain Suguenot
Circonscription : Côte-d'Or (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 78048
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat
Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE78048

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10432
Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12713